Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901532-20251211-COM20251203-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 11 décembre 2025

Nevez
Pays des Pierres Debout
Bro Mein Zao

L'an 2025, le 11 décembre 2025 à 18 heures et 2 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 6 décembre 2025, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **Monsieur Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Nicolas LE GOFF, Mme Cathy BERTHOU, M. René BONNEL, M. Gérard MARTIN, Mme Céline RIGOUS, Mme Laurie BREBANT, M. Olivier MICHAL, M. Jean-Luc ESCHERICH, Mme Laure MARCHAND, M. Pierre THIERRY, Mme Annick ROGARD, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Serge LE TOUZE, M. Patrice RIGOLLET, Mme Gaëlle KERVAREC-LE BORGNE.

Les conseillers absents suivants ont donné procuration de voter en leur nom :

M. Jean-Louis BLOT à Mme Yveline GOURLAOUEN

Mme Françoise DERVOUT à M. Jean-Luc ESCHERICH

Mme Anne-Marie LE DOEUFF à Mme Cathy BERTHOU

M. Philippe AUDUGE à Mme Céline RIGOUS

M. Alain BACCON à Mme Maryvonne JAFFREZOU

Le conseiller suivant était absent :

Mme Etiennette BERNAUD

Le secrétaire de séance :

M. Nicolas LE GOFF est élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 17
Procuration : 5
Absent : 1

Délibération 2025 12 03- Affaires portuaires- Augmentation des tarifs des ports au titre de 2026

Rapporteur : Le Maire

Il est proposé à l'assemblée une modification des tarifs des ports au titre de 2026 afin d'intégrer les nouveaux types de contrats mis en place, supporter le coût de l'investissement des travaux portuaires évoqués précédemment et équilibrer le budget Pass-ports Escale.

Les modifications portent sur les points suivants :

- création des forfaits journalier et semaine saison – **Bouée** avec augmentation ;
- création des forfaits journalier et semaine saison – **Ponton** avec majoration ;
- création du forfait saisonnier bouée Port Manec'h (pour professionnel) ;
- augmentation des forfaits annuels pêcheur ponton Kerdruc ;
- augmentation des tarifs de remorquage ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901532-20251211-COM20251203-DE

- augmentation de l'adhésion Pass-ports escale.

Il est précisé qu'il n'y aura aucune augmentation des tarifs pour :

- tous les types de forfaits annuels plaisance ;
- tous les types de forfaits saisonniers plaisance ;
- les forfaits d'hivernage ;
- les forfaits d'accès aux cales de mise à l'eau ;
- le forfait saisonnier ponton Port Manec'h (pour professionnel) ;
- les interventions des agents portuaires (hors remorquage).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Maritimes du 25 novembre 2025 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de voter les tarifs des ports de plaisance au titre de 2026 selon le tableau joint à la présente délibération ;
- de donner pouvoir au Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

